

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DOUZE LE 04 Octobre (04/10/2012)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 28 septembre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Hélène DELTORT, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints**,
M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUd, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Nathalie DA MOTA, Mme Christine FANFELLE, M. Guy ROQUEFORT, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Martine DAMIANI (représentée par Mme FANFELLE), M. Bernard REDON (représenté par M. EMPOCIELLO), **Adjoints**,
M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme HEMMAMI), Mme Odile MARTY-MOTHEs (représentée par Mme CASTRO), M. Abdelkader SELAM (représenté par M. NUNZI), M. Gérard VALLES (représenté par Mme LASSALLE), M. Richard BAPTISTE (représenté par M. MOTHEs), Mme Colette ROLLET (représentée par M. ROQUEFORT), Mme Carine NICODEME (représentée par M. GAUTHIER), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Rolland ROUX, **Adjoint**,
M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

M. Philippe CHAUMERLIAC est nommé secrétaire de séance.



12 – 04 Octobre 2012

APPROBATION DE LA 2EME MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PATUS

Rapporteur : Monsieur Le Maire

VU les délibérations en date du :

- 25 novembre 2011 portant sur l'approbation de l'Avant-Projet Sommaire pour un coût d'objectif de 1 570 000 € HT avec un montant de travaux de 1 420 000 € HT, et sollicitant les subventions auprès des différents organismes financiers (Europe, État, Région Midi-Pyrénées et Département du Tarn et Garonne) ;

- 19 janvier 2012 adoptant le principe de phasage de l'opération, et le plan de financement prévisionnel pour permettre de solliciter les aides financières de l'État au titre de la DETR (tranches 1 et 2), au titre de la DRAC (tranches 3 et 4) et le Conseil Régional et le Conseil Général (tranches 1 à 4).
- 19 juillet 2012 approuvant l'Avant-Projet Définitif et la première modification du plan de financement.

VU le rapport de Monsieur le Maire proposant :

- l'adoption des modifications du plan de financement consécutif à l'Avant-Projet Définitif.

Considérant les tranches fonctionnelles constituant cet aménagement:

Tranche A "espace public central"	l'installation de chantier, l'archéologie, l'esplanade, le jardin sonore, la rue de l'abbaye, la maîtrise d'oeuvre et les études
Tranche B "jardins et abords"	l'installation de chantier, le jardin du rempart, le jardin du palais, la passerelle sud, la maîtrise d'oeuvre et les études
Tranche C "accès extérieurs"	l'installation de chantier, la rue guileran, la passerelle nord, la maîtrise d'oeuvre et les études
Tranche Monuments historiques	Chevet église abbatiale, rempart Est / façade sud du palais abbatial, façade aile Est (monuments historiques)
Tranche escalier aile orientale cloître	Modification de l'escalier intérieur (monuments historiques)

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

Phases	Coût prév € HT	Etat (DETR)	Etat (DRAC)	Région	Départ.	Commune
Tranche A	442 354,75	120 000 (27,13%)	/	73 500 (16,62%)	73 500 (16,62%)	175 354,75 (39,64%)
Tranche B	415 129,60	100 000 (24,09%)	/	75 000 (18,07%)	75 000 (18,07%)	165 129,60 (39,78%)
Tranche C	449 728,00	62 000 (13,79%)	/	75 000 (16,68%)	75 000 (16,68%)	237 728,00 (52,86%)
Tranche MH	373 564,80	/	149 425,92 (40%)	49 412,00 (13,23%)	49 412,00 (13,23%)	125 314,88 (33,55%)
Tranche escalier int.	80 000,00	/	32 000 (40%)	16 000 (20%)	16 000 (20%)	16 000 (20%)
total	1 760 777,15	282 000 (16,02%)	181 425,92 (10,30%)	288 912,00 (16,41%)	288 912,00 (16,41%)	719 527,23 (40,86%)

Le Conseil Communal,
Après en avoir délibéré, à 25 voix pour et 6 abstentions (Mmes Galho,
Nicodème, Rollet ; MM. Benech, Gauthier, Roquefort),

ADOPTÉ le principe du phasage de l'opération comme suit :

Tranche A	442 354,75 € HT
Tranche B	415 129,60 € HT
Tranche C	449 728,00 € HT
Tranche MH	373 564,80 € HT
Tranche escalier	80 000,00 € HT
total	1 760 777,15 € HT

ADOPTE les modifications du plan de financement consécutif à l'Avant-Projet Définitif.

Phases	Coût prév € HT	Etat (DETR)	Etat (DRAC)	Région	Départ.	Commune
Tranche A	442 354,75	120 000 (27,13%)	/	73 500 (16,62%)	73 500 (16,62%)	175 354,75 (39,64%)
Tranche B	415 129,60	100 000 (24,09%)	/	75 000 (18,07%)	75 000 (18,07%)	165 129,60 (39,78%)
Tranche C	449 728,00	62 000 (13,79%)	/	75 000 (16,68%)	75 000 (16,68%)	237 728,00 (52,86%)
Tranche MH	373 564,80	/	149 425,92 (40%)	49 412,00 (13,23%)	49 412,00 (13,23%)	125 314,88 (33,55%)
Tranche escalier int.	80 000,00	/	32 000 (40%)	16 000 (20%)	16 000 (20%)	16 000 (20%)
total	1 760 777,15	282 000 (16,02%)	181 425,92 (10,30%)	288 912,00 (16,41%)	288 912,00 (16,41%)	719 527,23 (40,86%)

Pour copie conforme

Moissac le 8 octobre 2012

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :